

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 6 février 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Jean-François Labranche, conseiller

ABSENTS : **Bruno Guilbault, conseiller**
 Lawrence Cassista, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 2

RÉS.NO.2012-02-016

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 février 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2012-02-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 6 février 2012 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-02-018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 9 janvier 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-02-019

DÉMISSION DE MADAME LAURIE LAPERRIÈRE, SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE madame Laurie Laperrière a accepté un poste dans l'entreprise privée et qu'elle a donné un préavis de fin d'emploi le 16 janvier dernier;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim prend acte de la démission de madame Laurie Laperrière;

QUE madame Laperrière fera la transmission des dossiers d'urbanisme auprès de sa remplaçante durant cette période de transition qui correspond à la période de préavis;

QUE le conseil municipal tient à souligner la qualité du travail de madame Laperrière et lui souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de son plan de carrière ».

RÉS.NO.2012-02-020

EMBAUCHE DE MADAME ANICK PATOINE, SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU QUE lors des entrevues du 22 juin dernier, madame Anick Patoinne avait été reçue par le comité de sélection;

ATTENDU QUE suite à la démission de madame Laurie Laperrière, le poste de responsable

de l'urbanisme est devenu vacant;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim procède à l'embauche de madame Anick Patoine au poste de responsable de l'urbanisme à partir du 23 janvier 2012;

QUE soient autorisés le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'emploi de madame Patoine ».

RÉS.NO.2012-02-021

AUTORISER LE MAIRE À SIGNER LA MODIFICATION AU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter certaines modifications au contrat de travail du Directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé le maire, monsieur Marc Dubeau à signer, pour et au nom de la Municipalité, les modifications apportées au contrat de travail du Directeur général ».

RÉS.NO.2012-02-022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ »

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 100 \$ pour aider «l'Association bénévole de la Côte-de-Beaupré» à maintenir les services à la communauté. Ce montant sera pris à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-02-023

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes l'Énigme de Beaupré nous adresse une demande d'aide financière pour le projet de travail de rue TAG et pour la Maison des Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le projet offrira la présence de deux intervenants dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a eu un impact positif l'été dernier auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce travail de prévention est en lien direct avec les préoccupations mentionnées dans la politique familiale de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long réité;

QUE soit accordé une aide financière de 3 000\$ pour contribuer au projet de travail de rue et à la Maison des Jeunes, tel que formulé par l'organisme;

QUE le projet TAG a été reconnu comme un moyen efficace pour rejoindre nos jeunes au cœur de la municipalité et également ceux qui fréquentent la Maison des jeunes de Beaupré;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2012-02-024

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 349-B-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #235-95

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a émis une recommandation afin que soit modifié le règlement de zonage numéro 235-95;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été adopté le 9 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ce premier projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement # 349-B-2012 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 235-95. Ledit second projet de règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit. »

RÉS.NO.2012-02-025

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 350-B-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION #237-95

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme a émis une recommandation afin que soit modifié le règlement de construction numéro 237-95;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été adopté le 9 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ce premier projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE LE Conseil municipal adopte le règlement # 350-B-2012 ayant pour effet de modifier le règlement de construction numéro 237-95. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit. »

RÉS.NO.2012-02-026

ADOPTION DU RÈGLEMENT #351-2012 POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE FILLION (INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET SANITAIRE ET VOIRIE)

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 351-2012

Règlement numéro 351-2012 décrétant des travaux municipaux pour la réfection de la rue Fillion (infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial) ainsi que des travaux de voirie relatifs à cette infrastructure

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de réfection de la rue Fillion;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 9 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement d'emprunt #351-2012 intitulé : « Règlement numéro 351-2012 décrétant des travaux municipaux pour la réfection de la rue Fillion (infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial) ainsi que des travaux de voirie relatifs à cette infrastructure » et un emprunt de 775 000\$. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

RÉS.NO.2012-02-027

CODE D'ÉTHIQUE : AUTORISER L'INSCRIPTION À LA FORMATION DU 26 MAI

ATTENDU QUE la FQM organise une formation sur l'éthique et la déontologie appliquée au domaine municipal le 26 mai 2012 à Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim désire inscrire un membre de son Conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie qui sera offerte le 26 mai prochain à Québec;

QUE les frais d'inscription de 80\$ par participant, plus les taxes, soient pris à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2012-02-028

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PROCÉDER À L'INVITATION DE FIRMES COMPTABLES POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2012-2013-2014

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à un appel d'offres pour les services de vérification externe pour les états financiers des années 2012-2013-2014;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour ces services professionnels;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à finaliser les documents d'appels d'offres pour les services professionnels mentionnés dans le préambule et à procéder aux invitations à soumissionner auprès des firmes reconnues pour leur expertise dans le domaine de la vérification des états financiers municipaux ».

DÉPÔT D'ATTESTATION

DÉPÔT DE L'ATTESTATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités (LQ 1987, c. 57) le secrétaire-trésorier et directeur général doit déposer au conseil un rapport faisant état des déclarations mises à jour des élus et transmettre un relevé au ministre.

Le directeur général dépose donc à cette séance du 6 février 2012 les déclarations d'intérêts pécuniaires visés à l'article 358 de la LERM;

Les membres du conseil dont les noms suivent ont déposé cette déclaration :

- Monsieur Marc Dubeau, maire
- Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère
- Madame Lucie Racine, conseillère
- Monsieur Mario Godbout, conseiller
- Monsieur Lawrence Cassista, conseiller
- Monsieur Jean-François Labranche, conseiller
- Monsieur Bruno Guilbault, conseiller

Le directeur général dépose aux archives lesdites déclarations de mises à jour.

RÉS.NO.2012-02-029

AUTORISER L'INSCRIPTION DU CONTREMAITRE POUR LA FORMATION EN « SANTÉ ET SÉCURITÉ RELIÉE AUX ESPACES CLOS »

ATTENDU QUE l'APSAM organise une formation sur les « Espaces clos » le 15 et 16 février 2012 à l'Ange-Gardien;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le contremaître municipal, monsieur Mario Boulianne, à suivre cette formation les 15 et 16 février prochain;

QUE soient payés les frais d'inscription au montant de 182,61\$ qui seront facturés par l'APSAM ».

RÉS.NO.2012-02-030

RÉSEAU ENVIRONNEMENT – ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QU'il est pertinent pour la Municipalité de Saint-Joachim d'adhérer à Réseau

Environnement pour l'année 2012;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion à Réseau Environnement pour l'année 2012; Que soit autorisée l'inscription de monsieur Mario Boulianne à une journée de formation qui se tiendra à Lévis le 21 février prochain; QUE soit autorisé l'achat de deux volumes relativement au bilan sur l'eau et aux économies d'eau potable pour les petites municipalités ».

RÉS.NO.2012-02-031

DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE ADRESSÉE AU MINISTRE DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2012 POUR AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de poursuivre l'amélioration de certains secteurs de son réseau routier municipal afin d'assurer une meilleure sécurité à tous les usagers;

ATTENDU QUE certaines rues de la Municipalité ont été rétrocédées il y a quelques années par le Ministère des Transports Québec à la Municipalité de Saint-Joachim et que cette dernière se doit de les entretenir et de les garder en bon état;

ATTENDU QUE la Municipalité a investi des sommes considérables en 2011 dans la Route des Carrières et que d'autres travaux sont prévus pour le printemps 2012;

ATTENDU QUE le ministre des Transports possède une enveloppe budgétaire « discrétionnaire » pour certains travaux routiers dont l'ampleur dépasse la capacité de payer d'une simple municipalité locale;

Attendu que notre députée, madame Pauline Marois, peut demander au ministre des Transports de prioriser pour son comté le financement de travaux particuliers comme ceux de la Réfection du pont de la Route des Carrières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix, d'intercéder auprès du ministre des Transports, monsieur Pierre Moreau, pour que notre municipalité puisse obtenir une subvention discrétionnaire pour l'amélioration de son réseau routier municipal, plus particulièrement, le secteur de l'avenue Royale communément appelé « les vieilles côtes »;

QUE la Municipalité prévoit terminer la réfection du revêtement de la chaussée de la Route des Carrières au printemps 2012 et qu'il en coûtera environ 100 000\$ pour rendre cette route sécuritaire pour les usagers de cette route qui relie le centre de la municipalité à la Route 138 ».

RÉS.NO.2012-02-032

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSÉE À MADAME PAULINE MAROIS POUR L'ANNÉE 2012 POUR AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ (PARRM)

ATTENDU l'importance pour la Municipalité de poursuivre l'amélioration de certains secteurs de son réseau routier municipal afin d'assurer une meilleure sécurité à tous les usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre la réfection des secteurs de l'avenue Royale (secteur des vieilles côtes) ainsi que le secteur du Cap Tourmente; ces secteurs ont grandement besoin d'amélioration et de plus, ce sont des circuits convoités par les cyclistes, les touristes, les marcheurs et la population de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE certaines rues de la Municipalité ont été rétrocédées il y a quelques années par le Ministère des Transports Québec à la Municipalité de Saint-Joachim et que cette dernière se doit de les entretenir et de les garder en bon état;

ATTENDU QUE la Municipalité a investi des sommes considérables en 2011 dans la Route des Carrières et que d'autres travaux sont prévus pour le printemps 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix, une subvention de 20 000\$ pour l'amélioration de son réseau routier municipal, plus particulièrement, le secteur de l'avenue Royale communément appelé « les vieilles côtes », en mettant l'accent sur la réfection du revêtement de la chaussée de la Route des Carrières afin de sécuriser les usagers de cette route appartenant à la Municipalité ».

RÉS.NO.2012-02-033

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À « DIMENSION SPORTIVE »

ATTENDU que l'école de la Pionnière, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joachim, offre aux enfants des activités parascolaires organisées par « Dimension sportive » au cours de la session d'hiver;

ATTENDU que les activités vont débiter dans la semaine du 6 février;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière représentant 25% du coût des inscriptions des enfants aux différentes activités parascolaires; QUE soient payés les frais d'inscription qui seront facturés par Dimension sportive sur présentation de pièces justificatives;

QUE la Municipalité met à la disposition de l'organisme ses locaux pour les activités offertes à nos enfants ».

RÉS.NO.2012-02-034

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 3 février 2012 pour les chèques numéros : 1200043 à 1200093 pour un montant de 106 364.76\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-02-035

NOMINATION DE MADAME ANICK PATOINE, RESPONSABLE À L'URBANISME POUR L'ÉMISSION DES PERMIS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET POUR CONSTAT D'INFRACTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, le nom et les qualités de la personne chargée d'émettre un constat d'infraction;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire nommer madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme, pour la délivrance des constats d'infraction et pour l'application de la réglementation d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joachim nomme madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme à délivrer les constats d'infraction pour l'application des règlements d'urbanisme suivants :

- règlement relatif aux permis et certificats (234-95)
- règlement relatif au règlement de zonage (235-95)
- règlement relatif au règlement de lotissement (235-95)
- règlement relatif au règlement de construction (237-95).

De plus, que copie de cette résolution soit acheminée à Me Martin Bouffard, et à la MMQ (assurances de la Municipalité) ».

RÉS.NO.2012-02-036

ADOPTION DU « PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim juge pertinent d'offrir un programme de subvention aux parents pour l'achat de couches lavables;

ATTENDU QUE ce programme est un choix écologique qui s'autofinance par la réduction de l'envoi de matières résiduelles au LET;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joachim adopte un programme de subvention pour les couches lavables;

QUE sur présentation de pièces justificatives, la Municipalité remboursera 50% sur l'achat de couches lavables avant les taxes jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant de moins d'un an, par famille;

QUE pour obtenir un remboursement, le parent devra remplir un formulaire de réclamation et joindre la facture d'achat originale, une preuve de résidence et une copie de l'acte de naissance de l'enfant ».

RÉS.NO.2012-02-037

ADOPTION DU « PLAN DE PRÉVENTION » DU SCHÉMA DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré a adopté un schéma de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE cette dernière a mis en place un programme d'inspection des bâtiments;

ATTENDU QUE les Services d'incendie de la Ville de Beaupré appliqueront ce plan à l'ensemble de nos territoires respectifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joachim adopte le programme d'inspection mis en place par la MRC de la Côte-de-Beaupré;

QUE soit demandé à la Ville de Beaupré, dans le cadre de notre entente de protection incendie et selon les budgets alloués en 2012, de procéder à l'application de ce programme sur notre territoire ».

RÉS.NO.2012-02-038

CAISSE POPULAIRE- MODIFICATION DU TERME DU BAIL

ATTENDU QUE la Caisse populaire est locataire d'un espace à bureau situé au 172, rue de l'Église;

ATTENDU QUE ce bail arrive à échéance le 1^{er} décembre 2012 et qu'il est assorti d'une option de renouvellement de 5 ans;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution #2011-12-568 en décembre pour renouveler ledit bail aux mêmes conditions avec la clause d'indexation pour les prix à la consommation pour la province de Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Caisse Populaire demande que le terme de cinq ans soit remplacé par un terme de trois ans, avec une option de renouvellement de trois autres années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du bail pour le local utilisé par la Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} décembre 2012, avec la clause de l'IPC Québec (septembre de chaque année) et abroge

ainsi la résolution # 2011-12-568;

QUE soient autorisés le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit renouvellement de bail d'une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement de 3 autres années ».

RÉS.NO.2012-02-039

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À DÉPOSER UN PROJET D'EMPLOI ÉTUDIANTS

ATTENDU QUE « Service Canada » offre aux organismes municipaux un financement pour les emplois d'été étudiants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à présenter un projet d'emploi étudiant pour l'été 2012 à « Service Canada ».

RÉS.NO.2012-02-040

PRIORITÉS D'ACTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – SQ

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec demande que la Municipalité lui soumette les priorités d'action en matière de sécurité publique pour notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve la liste des priorités identifiée pour 2012 et que cette liste soit remise, avec le tableau identifiant les événements qui se tiendront sur notre territoire au cours de la présente année, à nos policiers parrains, soit les agents Rachel Picard et Daniel Boulianne ».

RÉS.NO.2012-02-041

SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX – ROUTE DES CARRIÈRES

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a autorisé une subvention maximale de 15 000\$ pour l'année financière 2011-2012 pour le PAARM;

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir une confirmation de la réalisation des travaux pour obtenir ladite subvention;

ATTENDU QUE la Municipalité a dépensé près de 700 000\$ pour la réfection du ponton de la Route des Carrières à l'automne 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve les dépenses pour l'amélioration de la Route des Carrières (Avenue Royale et Chemin du Cap-Tourmente) pour un montant de 15 000\$ pour l'exercice financier 2011-2012, conformément aux directives du ministère du Transport;

QUE les travaux d'amélioration exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que copie de cette résolution soit transmise au MTQ et au bureau de la Députée du comté de Charlevoix, madame Pauline Marois ».

RÉS.NO.2012-02-042

INSCRIPTIONS DES JEUNES DE SAINT-JOACHIM POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE DE MARS 2012

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim participe avec la Ville de Beauré et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la programmation intermunicipale de la semaine de relâche scolaire chaque année;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une tarification quotidienne et/ou hebdomadaire pour permettre aux enfants de Saint-Joachim de participer aux différentes activités;

ATTENDU QUE le service de transport est gratuit pour nos enfants grâce à la générosité des commanditaires;

ATTENDU QU'un service de garde au chalet des loisirs de Beupré est mis à la disposition des parents qui le souhaitent moyennant une contribution de leur part;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à verser un remboursement de 70\$/semaine et 26\$/jour moins les revenus d'inscription quotidien, pour chaque inscription des jeunes de Saint-Joachim qui s'inscriront à la semaine de relâche du 5 au 9 mars 2012 dans le cadre de la programmation intermunicipale (Beupré, Saint-Joachim et St-Tite-des-Caps). Ce montant sera pris à même les dépenses courantes du budget 2012».

RÉS.NO.2012-02-043

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PROCÉDER À L'EMBAUCHE DU PERSONNEL DE SECRÉTARIAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a ouvert le poste de technicienne en bureautique et documentation;

ATTENDU QUE la Municipalité a formé un comité de sélection pour recevoir les candidats en entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim autorise le directeur général, suite aux recommandations du comité de sélection, à procéder à l'embauche de la technicienne en documentation et bureautique (greffe);

Que soient autorisés le maire, monsieur Marc Dubeau et le directeur général, monsieur Roger Carrier, à signer pour et au nom de la municipalité, la convention de travail établissant les modalités et la description des tâches devant s'appliquer à ce poste de travail ».

RÉS.NO.2012-02-044

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 6 février 2012 à 20h22 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier